

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 24 FEVRIER 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
le 24 février,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 18 février 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 23

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 1

Absents : 2

Votants : 28

PRESENTS : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JOLIVET, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VIAL, Mme VILLEVEILLE, Mme VINSON,

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme GINET : Pouvoir donné à Mme TARERAT
Mme REYNAUD : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET
M. MARCEAU : Pouvoir donné à M. DURIEUX

EXCUSEE :

Mme JANISSET

ABSENTS :

M. VALEYRE, M. BLANCHARD

n° 20260224_D_050

Commission :
Cycle de l'Eau

**Objet : Marché de
prestation de
services
d'exploitation du
service
d'assainissement
non collectif de la
Communauté de
Communes Loire-
Semène à passer
avec la SPL des Eaux
Loire et Lignon**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Madame Julie TARERAT a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge la commission Cycle de l'Eau explique au Conseil Communautaire que La communauté de communes Loire Semène, la communauté de communes Marches du Velay Rochebaron, Haut Pays du Velay communauté, le syndicat des eaux de Montregard et le syndicat des eaux de la Semène ont décidé de se doter d'un acteur opérationnel dédié à la gestion et au développement des services publics de l'eau et de l'assainissement sur leur territoire. Ils ont ainsi créé la Société publique locale (SPL) des eaux entre Loire et Lignon, qui a pour objet, exclusivement pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires, la réalisation des missions liées aux services publics d'eau et d'assainissement, ainsi que la conception, la construction, le financement des biens et droits affectés à ces services.

Les collectivités territoriales et leur groupement d'actionnaires entendent exercer sur la SPL un contrôle conjoint analogue à celui exercé sur leurs propres services, au sens des dispositions des articles L. 2511-4 du code de la commande publique. Ce contrôle analogue est organisé dans le respect du règlement intérieur adopté par la SPL des eaux entre Loire et Lignon. La relation entre l'entité adjudicatrice et la SPL des eaux entre Loire et Lignon respectent en conséquence les conditions pour pouvoir conclure entre eux un contrat de quasi-régie régie en application des articles L. 2511-1 à L. 2511-5 du code de la commande publique.

Le présent marché concerne la réalisation des prestations suivantes y compris sujétions induites (actualisation de la base de données, contre-visites, etc.), pour l'ensemble des installations d'assainissement non collectif qui entrent dans son champ de compétence :

- Avis dans le cadre des demandes d'urbanisme
- Contrôle de conception
- Contrôle de réalisation
- Contrôle vente immobilière
- Contrôle de bon fonctionnement ou contrôle périodique
- Accueil clientèle et facturation aux usagers

AR Prefecture

Le Prestataire devra gérer environ 1 450 installations, toutes dimensions confondues sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes de Loire Semène soit les communes d'Aurec-sur-Loire, La Séauve-sur-Semène, Pont-Salomon, Saint-Didier-en-Velay, Saint-Ferréol-d'Auroure, Saint-Just-Malmont et Saint-Victor-Malescours.

043-244301131-20260224-20260224_D_050-DE
Reçu le 06/03/2026

Ces installations en responsabilité correspondent à tous les immeubles non raccordés à un dispositif collectif de collecte des eaux usées, quelle que soit leur localisation :

- En zone d'assainissement non collectif
- En zone d'assainissement collectif dont le réseau n'est pas encore opérationnel
- En zone d'assainissement collectif pour les habitations difficilement raccordables

Le Prestataire est chargé :

- D'actualiser le fichier des installations ANC (base de données) en lien avec la Collectivité, préalablement à toute campagne de contrôles périodiques ;
- D'organiser les campagnes de contrôles périodiques de vérification de fonctionnement et d'entretien, ce qui sous-tend l'envoi des courriers d'avis de passage et toute démarche concordante (appels téléphoniques ...) ;
- De l'édition des différents courriers, rapports, avis,
- De transmettre la liste des usagers concernés par des prestations pour permettre l'édition par la Collectivité des redevances ou pénalités.
- De transmettre par flux informatique à la Collectivité, les éléments de facturation via le logiciel de gestion du SPANC du prestataire.
- De rédiger un rapport annuel d'activité.

Ce marché se substitue à la convention transitoire signée entre les parties. Le marché démarrera à compter de la date de signature du présent marché et prendra fin au 31 décembre 2028.

La rémunération du Prestataire comprend une partie fixe et une partie variable :

- La partie fixe forfaitaire annuelle est déterminée par le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) annexé au marché et représente un montant annuel de 37 038,78 € HT
- La partie variable comprend toutes les interventions techniques du Prestataire autres que celles définies dans la partie fixe. Le prix de cette part variable est déterminé sur la base du bordereau de prix unitaire (BPU) annexé au marché, ou sur la base d'un devis accepté par la Collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, :

- Approuve la passation dudit marché avec la SPL des Eaux Loire Lignon au montant précité,
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit marché

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

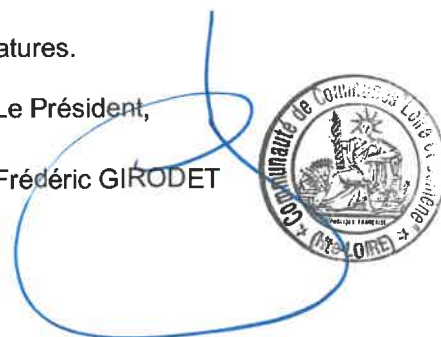
La Secrétaire de séance

Julie TARERAT



Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20260224-20260224_D_050-DE
Reçu le 06/03/2026